



RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2024

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants du rapport financier 2024.

RAPPORT FINANCIER :

Les états financiers au 31 décembre 2024 indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 2 211 557\$ et que les revenus d'investissement se sont chiffrés à 300 449\$ (subventions), ce qui a généré des revenus de 2 512 006\$ pour cet exercice financier. Les différentes charges de la municipalité (dépenses) ont totalisé 2 157 664\$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, etc.), les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 312 902\$ et un surplus libre accumulé de 1 321 786\$.

Au 31 décembre 2024, l'endettement total net à long terme consolidé atteignant 665 620\$.

Voici en détail les revenus et les dépenses :

Les revenus :

Taxes :	1 456 244\$
Compensations tenant lieu de taxes :	110 029\$
Transferts :	387 793\$
Services rendus :	50 317\$
Imposition de droits :	74 046\$
Amendes et pénalités :	15 430\$
Intérêts :	82 793\$
Autres revenus :	<u>34 905\$</u>
TOTAL :	2 211 557\$

Les dépenses :

Administration générale :	506 032\$
Sécurité publique :	214 657\$
Transport :	492 300\$
Hygiène du milieu :	260 904\$
Santé et bien-être :	10 299\$
Aménagement et urbanisme et développement :	113 332\$
Loisirs et culture :	120 747\$
Frais de financement :	91 911\$
Remboursement de la dette :	<u>347 482\$</u>
TOTAL :	2 157 664\$

Rapport du vérificateur externe :

Suite à la réalisation de son mandat d'audit, Monsieur Daniel Tétreault, CPA auditeur de la municipalité a émis un rapport attestant que les états financiers consolidés donnaient, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité d'Huberdeau au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de l'état consolidé de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Traitement des élus :

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation des dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal. À cet effet, je désire préciser au présent rapport que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 202, était la suivante :

Le maire, Benoit Chevalier, a reçu une rémunération de 11 031.24\$ et une allocation de dépenses de 5 515.68\$, de plus le maire a reçu une rémunération à titre de membre du conseil des maires de la MRC des Laurentides de 4 406.34\$ et une allocation de dépenses de 2 203.22\$.

Le conseiller # 1, Gilles St-Amand, a reçu une rémunération de 3 820.68\$ et une allocation de dépenses de 1 910.28\$.

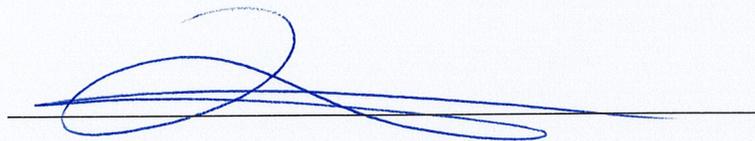
La conseillère # 2, Audrey Charron-Brosseau, a reçu une rémunération de 3 661.48\$ et une allocation de dépenses de 1 830.69\$.

Le conseiller # 3, François Thibault, a reçu une rémunération de 3 661.48\$ et une allocation de dépenses de 1 830.69\$, de plus le conseiller # 3 a reçu une rémunération de 703.08\$ à titre de membre de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest (RIMRO).

Le conseiller # 4, Maxime Bétournay, a reçu une rémunération de 3 820.68\$ et une allocation de dépenses de 1 910.28\$.

Le conseiller # 5, Benoit Gratton, a reçu une rémunération de 3 661.48\$ et une allocation de dépenses de 1 830.69\$.

La conseillère # 6, Ginette Sheehy, a reçu une rémunération de 3 820.68\$ et une allocation de dépenses de 1 910.28\$, de plus la conseillère # 6 a reçu une rémunération de 234.36\$ à titre de membre substitut de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest (RIMRO).



Benoit Chevalier, maire.